

Le 22 août 2024

DÉCRYPTAGE DU PROTOCOLE : EP6

LES OPTIONS PROTOCOLAIRES : OPTION 1 ET OPTION 1+



Les dispositifs optionnels du protocole adossés au nouveau socle contrôle constituent le catalogue de flexibilité que l'administration espérait depuis des lustres.

Si ces derniers s'inscrivent dans la lignée des anciennes expérimentations RH mises en place depuis 2016, leurs curseurs sont réévalués, et leur champ d'application s'étend pour utiliser d'autres leviers qui avaient préservé les ICNA jusqu'alors.

Commençons par les dispositifs optionnels 1 et 1+.

- La limite des 42h max sur sept jours glissants disparaît.

Pour les organismes en individuel :

- La durée des vacances sur la période est limitée à 8,5h (hors nuit).
- Le temps de pause reste inchangé.
- Un minimum de 12j de repos sur les périodes densifiées est prévu. Ainsi, pour les cycles de 28 jours, 16 jours sont travaillés; pour les cycles 30 jours, 18 jours sont travaillés.

En matière de recyclages dirigés, leur nombre est égal à celui du nombre de Je réalisé par les PC ; 50% (au plus) sont planifiables sur les week-ends en stratégique.

OPTION 1+ :

Amélioration (pour l'administration) de l'option 1 qui accroît la flexibilité et le ciblage de capacité sur les périodes les plus denses.

L'option peut être déclenchée à partir de huit cycles densifiés réalisés en option 1.

Elle permet la modulation du nombre de Je sur une période de 7j (3 valeurs possibles) et se caractérise par l'ajout d'un « Je+ » sur la période déjà initialement densifiée.

En clair, il s'agit d'une à quatre vacances complémentaires ajoutées en période densification.

OPTION 1 :

Nouvelle appellation des Xp RH pratiquée dans plusieurs organismes, elle consiste en la densification des cycles de travail par l'ajout d'une vacation additionnelle (« Je ») à la place d'un jour de repos.

Pour les organismes en équipe :

- La période de densification peut être découpée en 4 maximum.
- Le nombre de Je max par PC est réévalué pour être porté à 9.
- La durée des vacances durant cette période est limitée à 8,5h (hors nuit).
- Le temps de pause est de 20% moyenné sur le cycle.

L'administration, par ce protocole est parvenue à obtenir le catalogue de flexibilité qu'elle désirait depuis des années, via le socle de l'arrêté (voir com du 29/07) mais aussi via les options 1, 1+, 2, 2bis, 3 et 4 (com à venir).

Si l'UNSA-ICNA a tenté, souvent seul, d'atténuer au maximum la démesure que cette dernière ambitionnait, le résultat n'en reste pas moins largement insatisfaisant.

À moyen terme, évidemment, les conséquences en matière de dimensionnement des effectifs sont incontournables. En effet, et nous y reviendrons par la suite, les conditions de basculement dans ces dispositifs optionnels ne laissent aucun doute sur l'objectif recherché.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr

